Aide juridictionnelle

Par Nat

Bonjour
Mon père a une retraite de 721?
Il est en procès avec une locataire qui ne paye plus de loyer depuis 2 ans mais impossible de la déloger
Elle détériore la maison et la fait constater comme insalubre
Vu ses revenus mon père a demandé l'aide à son avocat qu'il lui a dit que comme le dossier était en cours il ne pouvait pas faire la demande de aj
Est-ce vrai?

Par jmp93

Bonjour
Cela semble faux.....
Vous pouvez demander cette aide avant ou après que l'affaire soit engagée
Le bureau d'AJ devrait pouvoir vous renseignez.
Prenez en compte que les avocats ne courent après les dossiers en AJ
(Imaginez qu'un avocat ''bien installé'' prend entre 200 et 350 Euros TTC de l'heure)
jmp93